

BERGERAC

Dans le cadre de sa journée d'actions sur le département (voir également page 4), le CERADER a défilé hier dans les rues de Bergerac avant de s'entretenir avec la sous-préfète Dominique Laurent.

Amiante : le dossier Bouchillou en attente depuis deux ans et demi

Le 12 janvier 2014 un incendie ravageait entièrement l'usine de peintures Bouchillou située en plein cœur du quartier riverain et scolaire de l'Alba. Si la violence du sinistre a marqué les mémoires, ce sont les événements des semaines suivantes qui engendreront la colère de nombreux Bergeracois. Les conditions de dépollution du site, et tout particulièrement de l'amiante rendue volatile par les flammes, ont très vite été montrées du doigt. Les salariés sans protection ont en effet eu en charge le désamiantage de leur usine, cela sans mise en sécurité de la zone pourtant pavillonnaire.

SEPT PLAINTES RESTÉES DANS LES TIROIRS

Sept plaintes pour mise en danger d'autrui ont été déposées par les habitants du quartier et le collectif de défense des victimes de l'amiante, le CERADER. Deux ans et demi après le sinistre, tous attendent aujourd'hui que la procédure judiciaire soit enfin engagée. « Nos plaintes sont restées bloquées par madame le procureur de Bergerac qui nous dit que le dossier n'est pas clos », déplore René Vincent, le président du Cerader, « retarder l'échéance c'est laisser penser qu'on peut traiter l'amiante comme on le souhaite ». Le responsable associatif en veut pour preuve les récents procès verbaux dressés par l'inspection du travail à l'encontre des entreprises Polyrey et Lescaut pour exposition de salariés à l'amiante sans protection. « La condamnation du directeur de la Poudrerie



Le CERADER était reçu hier en sous-préfecture afin d'aborder la question de l'amiante

pour mise en danger d'autrui avait un peu calmé les exactions patronales contre les salariés. Mais le naturel reprend vite le dessus. Quand on connaît le nombre de victimes de ce poison, on ne peut que déplorer dans le cas Bouchillou le comportement de la justice ».

C'est ainsi qu'hier, symboliquement, l'association a rassemblé ses adhérents sur les marches du palais de justice, avant de se rendre à la sous-préfecture où une délégation a été reçue par la représentante de l'État, Dominique Laurent. « Madame le sous-préfet nous a accueillis avec courtoisie et écoutés avec attention. Elle

nous a cependant fait entendre qu'elle n'a pas le pouvoir d'intervenir officiellement auprès du procureur. Mais nous avons bon espoir qu'elle lui en glisse deux mots malgré tout ».

L'entretien a également permis à l'association d'aborder un autre dossier cher au CERADER touchant cette fois le centre hospitalier de Bergerac. « Le plateau technique est actuellement en travaux pour une remise à neuf, mais en parallèle des services entiers disparaissent, dont le service de pneumologie, sous l'injonction de l'Agence régionale de santé », poursuit René Vincent. Le CERADER a récemment rencontré la directrice de l'é-

tablissement bergeracois, Corine Mothes, pour lui faire part de ses inquiétudes. « Le Bergeracois est la zone géographique de Dordogne qui enregistre le plus de maladies de l'amiante. La suppression de ce service les oblige à se déplacer vers Périgueux, Libourne ou pire vers des pneumologues privés. La directrice de l'hôpital nous a assuré que tout serait mis en œuvre pour le retour d'un service de proximité des soins pneumologiques. Madame le sous-préfet avait quant à elle déjà examiné ce dossier et devrait solliciter prochainement un nouvel entretien avec l'ARS ».